

# Vivre en Angola

Le site des expatriés francophones en Angola

## São Tomé, plus besoin de visa !

Anne-Laure SERET , le mardi 23 février 2016

Vous envisagiez de partir à Sao Tomé prochainement ? Alors nous avons une bonne nouvelle pour vous !

De puis le 26 janvier 2016, les ressortissants des pays membres de l'**Union Européenne**, des **USA**, du **Canada** et de la **Communauté des Pays de Langue Portugaise** sont **dispensés de visa d'entrée** à São Tomé & Príncipe pour des **séjours d'une durée inférieure à 15 jours**. Les ressortissants de tous les autres pays bénéficieront de la même mesure s'ils disposent d'un passeport d'une validité supérieure à 3 mois et d'un visa valide (Schengen ou USA).



Pour les séjours d'une durée **supérieure à 15 jours**, l'admission à Sao Tomé et Príncipe se fait au moyen d'un passeport en cours de validité revêtu d'un visa de tourisme. Celui-ci peut facilement se faire au **consulat de São Tome**, à Luanda (Alvalade).

Pour en savoir plus et connaître mieux ces îles lusophones ? [Allez lire notre dossier sur Sao Tomé !](#)

Le mardi 23 février 2016 à 11:10 . Classé dans [Tourisme](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les réponses sont closes en ce moment, mais vous pouvez faire un [trackback](#) depuis votre propre site.